

Arrêté mis en ligne 28 juillet 2023

ARRETE
DU MAIRE DE LIBOURNE
TERRASSE FEST'ARTS 2023
QUAI 1- 12 place de Lattre de Tassigny

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement les articles L2111-14, L2121-1, L2122-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 mai 2020, donnant délégation de signature à Madame Marie-Sophie Bernadeau, adjointe déléguée au commerce, aux foires, marchés et au domaine public,

Vu l'organisation du festival « FEST'ARTS » sur le territoire communal, les jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 août 2023,

Vu la demande de Madame Valérie MENET, gérante de l'établissement « **QUAI 1** », « **SAS BINOME** », situé 12 place de Lattre de Tassigny à Libourne,

Considérant qu'à cette occasion, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des biens et des personnes et le respect de l'ordre public,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

ARRETE

Article 1. Madame Valérie MENET, gérante de l'établissement « **QUAI 1** », « **SAS BINOME** », situé 12 place de Lattre de Tassigny à Libourne, est autorisée à occuper le domaine public, **à l'occasion de la neutralisation de la circulation durant le festival « Fest'arts »**, de la façon suivante et conformément au plan annexé au présent arrêté :

- o **Terrasse exceptionnelle de 12,60 m² située sur le belvédère de la Capitainerie :**
 - o Du jeudi 3 août 2023 à 15h00 au vendredi 4 août 2023 à 2h00 du matin,
 - o Du vendredi 4 août 2023 à 15h00 au samedi 5 août 2023 à 2h00 du matin,
 - o Du samedi 5 août 2023 à 15h00 au dimanche 6 août 2023 à 2h00 du matin.

La terrasse devra être démontée et le matériel évacué du domaine public **au plus tard :**
Dimanche 6 août 2023 à 2h00 du matin.

Article 2. Madame Valérie MENET, gérante de l'établissement « **QUAI 1** », « **SAS BINOME** », situé 12 place de Lattre de Tassigny à Libourne, devra prendre toutes les mesures suivantes :

- o S'assurer de la sécurité du public et de la parfaite conservation de l'espace concédé et de ses abords. Elle sera entièrement responsable des dommages et dégradations éventuellement commis,
- o Elle devra laisser un passage libre pour le public, tout autour du belvédère de la Capitainerie.

Article 3.

Madame Valérie MENET, gérante de l'établissement « **QUAI 1** » sera assujettie à la redevance d'occupation du domaine public, selon les tarifs en vigueur.

Article 4.

La signalisation routière sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 5.

Les véhicules en stationnement gênant seront verbalisés et mis en fourrière ou déplacés après intervention de la Brigade de Gendarmerie de Libourne ou de la Police municipale.

Article 6.

La Direction générale des services, le service de la police Municipale, la Brigade Territoriale Autonome de la Gendarmerie Nationale de Libourne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à la Préfecture de la Gironde,
- Publiée et affichée en Mairie le **28 JUIL. 2023**

Fait à Libourne, le **28 JUIL. 2023**

Pour le Maire et par délégation,
l'adjointe déléguée au commerce, aux foires et marchés et au domaine public



Madame Marie-Sophie BERNADEAU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera notifié sur le site internet de la mairie,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Girbal Muriel

De: Sené Jean Marie
Envoyé: vendredi 21 juillet 2023 17:50
À: Girbal Muriel
Objet: RE: Fest arts

OK pour moi, pas de contre indication.

Jean-Marie SÉNÉ
Direction technique / régie générale
jmsene@libourne.fr | 06 62 61 54 62
Théâtre Le Liburnia / Festival Fest'arts Ville de Libourne

Fest'arts – 32e édition : les 3, 4 et 5 août 2023

-----Message d'origine-----

De : Girbal Muriel <MGirbal@libourne.fr> Envoyé : vendredi 21 juillet 2023 15:08 À : Sené Jean Marie <jmsene@libourne.fr> Cc : Giry Tiphaine <tgiry@libourne.fr>; Raynaud Vanessa <vraynaud@libourne.fr> Objet : TR: Fest arts

Bonjour Jean-Marie,

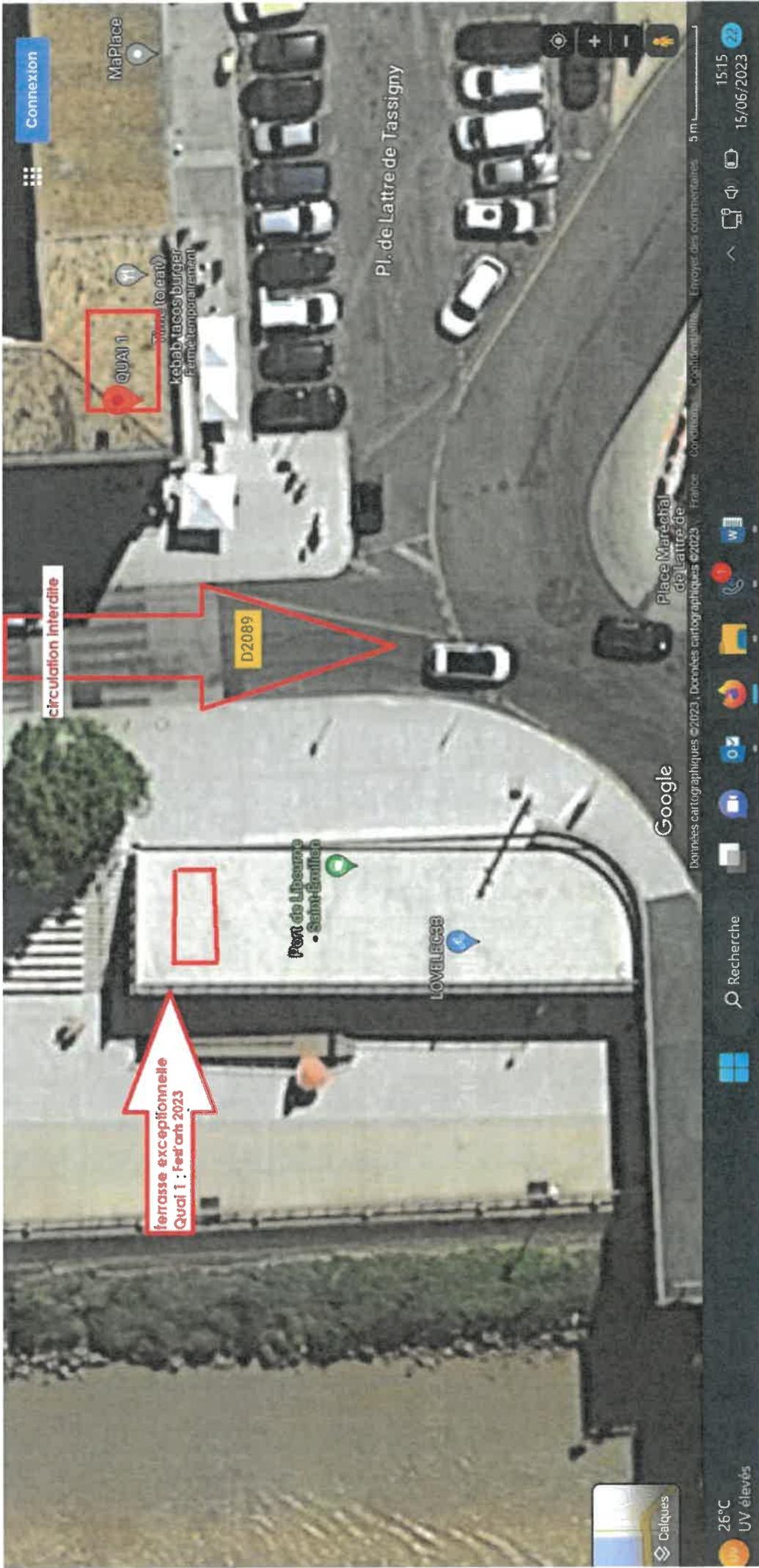
Le Quai souhaite une terrasse d'environ 12 m² sur le belvédère de la Capitainerie.
Peut-on l'autoriser dès 15h00, horaire de fermeture des quais à la circulation jusqu'à 2h00 du matin chaque jour durant les 3 jours ?
D'avance merci à toi

Muriel

-----Message d'origine-----

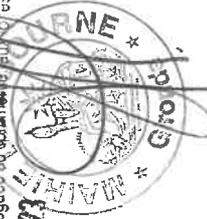
De : Valerie Raboulin [mailto:valerieraboulin@yahoo.fr] Envoyé : vendredi 21 juillet 2023 12:14 À : Girbal Muriel <MGirbal@libourne.fr> Objet : Fest arts

Bonjour, le quai 1 je voulais savoir si c'était possible d'avoir une terrasse sur le belvédère le 3,4,et 5 août de 15 h a 2 h.ca serais pour avoir la même dimension que pour la confluence. Merci par avance et bonne journée.



Vu pour être annexé à mon arrêté du 28 JUL. 2023

Le Maire, Pour le Maire et par délégation,
l'adjointe déléguée au commerce, aux foires et marchés et au domaine public



Madame Marie-Sophie BERNADEAU